

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 14h

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 07/05/2025

Date de publication : 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mai à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 19 - Absents : 7 dont pouvoir : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Jean-Louis CONIL à Jérôme VIAUD.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Remise du chèque Cliiink à SEP'C : Soutien Espoir et Préventions des patients Chroniques

2. Projets de décisions du bureau communautaire

DB2025_035 : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Financement du dispositif « Conseiller numérique »

DB2025_036 : MOBILITES/TRANSPORTS - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la commune de La Roquette-sur-Siagne pour la réalisation d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre du réaménagement de son entrée de ville située sur la RD409-Bd du 8 Mai

DB2025_037 : COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/25 : Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande)

DB2025_038 : COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/26 attribué à la société A.S.E – Appel d'offres ouvert – Service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite « Mobiplus » (Mobi+)

DB2025_039 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Actualisation du Règlement Intérieur du site du Palais Grasse Campus

DB2025_040 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Sécurisation et interconnexion des unités de distribution d'eau potable de la commune du Mas

DB2025_041 : HABITAT ET LOGEMENT - Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

DB2025_042 : FINANCEMENTS EXTERIEURS – Programme MARITTIMO - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Appel à projets « Communautés résilientes »

3. Accord cadre Energie

4. Présentation de la solarisation du pôle intermodal de Grasse (PIG)

5. Point sur l'avancement du BHNS (bus à haut niveau de service)

6. Questions diverses

- Présentation du Club Européen des Maires des Villes de la Parfumerie
- Point frelon asiatique

Décision n° DB2025_035 : Financement du dispositif « Conseiller numérique »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La politique intercommunale en matière d'accès aux droits, d'insertion sociale et professionnelle, conduite en faveur des territoires fragiles, ruraux et urbains et mise en

œuvre par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, a pour objectif la réduction des inégalités sociales et la lutte contre l'illectronisme.

Pour cela, la CAPG souhaite bénéficier du dispositif conseiller numérique et solliciter un financement de l'État à hauteur de 150 000 euros, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de Conseillers numériques France services dans le cadre de France Relance ».

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à répondre l'Appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de Conseillers numériques France Services dans le cadre de France Relance » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter le financement de l'Etat correspondant à trois postes de Conseiller numérique France Services ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n° DB2025_036 : Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la commune de La Roquette-sur-Siagne pour la réalisation d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre du réaménagement de son entrée de ville située sur la RD409-Bd du 8 Mai

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire, d'approuver la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la commune de La Roquette-sur-Siagne pour la réalisation d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre du réaménagement de son entrée de ville située sur la RD 409 - Bd du 8 Mai.

Le montant du projet est estimé à 20 495,01 euros HT soit 24 594,01 euros TTC.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en accessibilité d'un (1) arrêt de bus dans le cadre de cette opération, pour un montant prévisionnel de 20 495,01 euros HT soit 24 594,01 euros TTC ;
- **DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la commune de La Roquette-sur-Siagne ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessous ;
- Dépenses
 - Travaux : 20 495,01 euros
 - TVA : 4 099 euros
 - Montant TTC du Projet : **24 594,01 euros**

- Recettes
 - Part CAPG : 24 594,01 euros
 - Total : **24 594,01 euros**
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **DE DIRE** que le financement de cette opération sera prévu au budget 2025 et suivants (section investissement).

Décision n° DB2025_037 : Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/25 : Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre 2023/25 ayant pour objet d'accepter et d'agréer le changement de mandataire du groupement solidaire des taxis grasseois. Madame Céline GUIGON sera remplacée par Monsieur Paul CARLUCCI en qualité de mandataire du groupement.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/25 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement solidaire des taxis grasseois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 sans incidence financière.

Décision n° DB2025_038 : Accord-cadre – Appel d'offres ouvert – Service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite « Mobiplus » (Mobi+) – Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/26 attribué à la société A.S.E.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à la suppression des index de prix par l'Insee initialement prévu dans le contrat, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre 2023/26 ayant pour objet le remplacement de quatre index de prix correspondant nécessaires au calcul de la révision biannuelle des prix de l'accord-cadre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/26 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société A.S.E. ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

Décision n° DB2025_039 : Actualisation du Règlement Intérieur du site du Palais Grasse Campus

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Grasse Campus évolue dans ses usages, son site du Palais accueille un public croissant et varié (étudiants, personnels des établissements-hôtes, organisateurs d'événement...) rendant obsolètes certaines règles fixées dans le règlement intérieur en vigueur. Afin que les règles de sécurité, d'occupation et d'utilisation soient en adéquation avec l'usage qui en est fait, il convient de le mettre à jour.
Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le nouveau règlement intérieur de Grasse Campus pour le site du Palais.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** dans les termes le règlement intérieur du Palais Grasse Campus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement ;
- **D'APPROUVER** que le règlement ainsi adopté soit porté à la connaissance de tous les usagers du Palais Grasse Campus ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de faire respecter ce règlement intérieur.

Décision n° DB2025_040 : Sécurisation et interconnexion des unités de distribution d'eau potable de la commune du Mas

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
L'opération sécurisation et interconnexion des UDI de la commune du Mas dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est aujourd'hui achevée, il convient donc de clôturer l'opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CLÔTURER** cette l'opération ;
- **DE DIRE** qu'un état des dépenses et recettes restera annexé à la décision.

Décision n° DB2025_041 : Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-

t-elle été saisie, via les opérateurs agréés par l'Anah, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les neuf (9) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent, pour la communauté d'agglomération, sur un montant de 27 308,00 € et pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 10 358,00 €, pour un total de travaux de 260 706 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **27 308,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **10 358,00 €**, aux propriétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n° DB2025_042 : Programme MARITTIMO - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Appel à projets « Communautés résilientes »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer, auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un dossier pour obtenir un financement de la part du programme MARITTIMO à travers l'appel à projets « Communautés résilientes » pour travailler sur les thématiques de santé, de mobilité, d'enseignement supérieur et d'emploi. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à répondre à cet appel à projets pour obtenir un financement à hauteur de 94 000 € (80% des dépenses du projet).

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets du programme MARITTIMO «Communautés résilientes » ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement des opérations décrites dans le dossier présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2025 et suivants ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
-

- Les sujets suivants ont été abordés :
 - **Remise du chèque Cliiink à SPE'C : Soutien Espoir et Préventions des patients Chroniques**
 - **Accord cadre Energie**
 - **Présentation de la solarisation du pôle intermodal de Grasse (PIG)**
 - **Point sur l'avancement du BHNS (bus à haut niveau de service)**
 - **Questions diverses :**
 - *Présentation du Club Européen des Maires des Villes de la Parfumerie*
 - *Point frelon asiatique*

Fin de la séance à 16h40

Fait à Grasse, le 19 mai 2025

Le Président

J.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



